

Certification Professionnelle

Responsable d'Exploitation APICOLE

 Diplôme de niveau 4

90%
réussite



Modalités d'accès

Formation continue :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Justifier d'une année d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau 3 minimum
- Ou avoir le niveau seconde Ou justifier de 3 années de travail à temps plein quel que soit le secteur d'activité
- Dans tous les cas, justifier d'au moins une semaine de pratique pendant la saison apicole dans une exploitation
- Inscription, entretien de motivation et tests de positionnement
- Possibilité de parcours modulaire et individualisation du parcours
- Possibilité Validation des Acquis Académiques ou VAE

Apprentissage :

- Contrat d'apprentissage rémunération par l'entreprise suivant l'âge de l'apprenti et éventuellement selon la convention collective de l'employeur et financement de la formation par les OPCO

Financement et rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge de l'apprenti et éventuellement selon la convention collective de l'employeur et financement de la formation par les OPCO
- En formation continue : modalités de financement et de rémunération en fonction de votre situation

Modalités pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques, plateaux techniques, salles informatiques, centre de ressources documentaires
- Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Hébergement et restauration sur site
- Gare ferroviaire à proximité - Bus scolaire

➤ Dates et Durées

Nous vous proposons un parcours de formation individualisé selon les trois modalités pédagogiques :

- **Formation en présentiel continue** (1204h)
du 15 dec 2021 au 15 septembre 2022
35 semaines dont 10 semaines de stage en entreprise . Rythme 35H / semaine. 4 semaines de congés
- **Formation ouverte à distance (FOAD)** (1197h)
du 3 janvier au 23 septembre 2022
35 semaines dont 10 semaines de stage en entreprise.
Rythme 35H / semaine. 3 semaines de congés
- **Formation en apprentissage sur 2 ans**
peut commencer à partir du 1 nov 2021 jusqu'au 27 octobre 2023
- la 1ere année : 41 semaines en entreprise et 11 semaines en centre.
- la 2ème année : 31 semaines en entreprise et 11 semaines en centre.

➤ Contenu et objectifs

1 – Être capable de Gérer une exploitation apicole
2 - Être capable d' Assurer le suivi sanitaire du cheptel apicole
3 - Être capable de Conduire l'atelier de production apicole
4 - Être capable de Multiplier son cheptel
5 - Être capable de Transformer les produits issus de la ruche
6 - Être capable de Commercialiser les produits apicoles

6 Unités d'Enseignement (UE) doivent être validées pour obtenir la certification

Les candidats **ont la possibilité de passer en fin de formation l'examen du BPREA** (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) qui donne la capacité agricole.

87%
Insertion

77%
Satisfaction

Validation et sanction : Titre et/ou diplôme homologué

Niveau de sortie : niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

Contacts

Coordination : Bénédicte
LAMBERT

Secrétariat :

05.49.43.95.33

cfppa.venours@educagri.fr

CDFAA/ CFPPA de la vienne

Venours

86480 ROUILLE

www.venours.fr

➤ Modalités de validation

Évaluations jalonnées sur la deuxième partie de la formation, organisées en situation professionnelle d'évaluation avec une partie en immersion professionnelle, et une partie en entretien en centre avec les formateurs référents.

➤ Débouchés / Poursuite d'études

Créer et développer son cheptel apicole pour devenir professionnel

Travailler comme salarié en exploitation apicole

Ressources pédagogiques

Miellerie

Rucher pédagogique

Revue apicoles techniques

➤ Conditions /activités/ environnement du métier

Disposer d'aptitudes pour s'adapter à un système de production animale, de transformation et de commercialisation des produits ; Se montrer observateur, calme et réactif. Métier physique.



Nouvelle-Aquitaine



Maj 07/2021